

CQP SOUDEUR INDUSTRIEL - CQPM CQP SOUDEUR INDUSTRIEL

**GRETA-CFA DU MAINE - SITE DU LYCÉE L. DE VINCI -
MAYENNE
53103 MAYENNE**

Informations pratiques

Inscription possible toute l'année

- en centre : 600 heures
- en entreprise : 600 heures
- Temps plein
- Cours de jour

Formation entièrement présentielle

[Le détail de la session sur le site de l'organisme](#)

Réunions d'information collective

Non renseigné

Portes ouvertes

Non renseigné

Inscriptions

Ouvert

Pré-requis

Niveau d'entrée : Sans niveau spécifique
Comprendre les consignes
Avoir une bonne dextérité manuelle
Avoir une bonne perception visuelle et spatiale

Financements possibles

- France Travail
- OPCO
- OPCO
- Non renseigné

GRETA-CFA du Maine

8 Place George Washington
72000 Le Mans
02-43-84-04-50
contact.greta-cfa.maine@ac-nantes.fr
<https://www.greta-cfa-paysdelaloire.fr/nos-centres-de-formation/greta-cfa-du-maine/>
Statut: Public

Lieu de la formation

GRETA-CFA du Maine - Site du Lycée L. de Vinci - Mayenne
129 boulevard de l'Europe BP 40127
53103 Mayenne
02-43-84-04-50

contact.greta-cfa.maine@ac-nantes.fr

La formation

Objectif Général

Certification

Objectifs

Activités visées :

- La préparation de l'environnement de travail ;
- L'analyse des documents liés au travail à exécuter ;
- Le réglage des équipements ;
- Le positionnement et le pointage des éléments à assembler ;
- L'exécution des soudures selon les consignes et les normes de soudage en vigueur ;
- Le contrôle des opérations de soudage ;
- La maintenance de 1er niveau sur un poste de soudage.

Compétences attestées :

- Préparer la zone de travail et les moyens nécessaires à l'activité
- Vérifier l'approvisionnement des pièces à positionner et à assembler
- Régler les paramètres de soudage
- Tracer et réaliser le positionnement des éléments à assembler
- Réaliser les soudures sur un ensemble préassemblé sur au moins un procédé de soudage
- Contrôler la qualité des travaux de soudure
- Rendre compte de son activité
- Réaliser la maintenance de 1er niveau du poste de travail

A l'issue de la formation, le soudeur industriel est capable de : - mettre en œuvre tout ou partie des procédés de soudage (TIG, MIG - MAG, électrode enrobée, oxyacétylénique, brassage...) sur différents métaux (acier, acier inoxydable, aluminium, cuivre, zirconium...) et type de pièces (formes, épaisseurs) - intervenir dans des entreprises de secteurs d'activités variés : charpentes métalliques, ensembles chaudronnés, tuyauteries industrielles dans les industries les plus diverses (chimie, agro-alimentaires, transports et stockage de tous les fluides et produits pulvérulent, énergies hydrauliques, thermiques, nucléaires, construction automobile, ferroviaire, navale, aéronautique, aérospatiale...) oralement ou par écrit.

Blocs de compétences

> RNCP34172BC01 (CPP La préparation des activités de soudage)

- 1- Préparer la zone de travail et les moyens nécessaires à l'activité 2- Vérifier l'approvisionnement des pièces à positionner et à assembler
- Les compétences professionnelles mentionnées dans le référentiel du CQPM sont évaluées par la commission d'évaluation à l'aide des critères avec niveau d'exigence et selon les conditions d'évaluation définies dans le référentiel d'évaluation. Chaque référentiel de CQPM peut prévoir plusieurs modalités alternatives ou cumulatives d'évaluation pour chacune des compétences professionnelles à évaluer. L'UIMM territoriale centre d'examen définit les modalités d'évaluation en concertation avec l'entreprise et les acteurs concernés (organisme de formation, candidats...). Cette évaluation sera complétée par l'avis de l'entreprise

(hors dispositif VAE). Les modalités d'évaluation sont les suivantes : a) Évaluation en situation professionnelle réelle L'évaluation des compétences professionnelles s'effectue dans le cadre d'activités professionnelles réelles. Cette évaluation s'appuie sur : - une observation en situation de travail - des questionnements avec apport d'éléments de preuve par le candidat b) Présentation des projets ou activités réalisés en milieu professionnel Le candidat transmet un rapport à l'UIMM territoriale centre d'examen, dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les compétences professionnelles à évaluer ont bien été mises en œuvre en entreprise à l'occasion d'un ou plusieurs projets ou activités. La présentation de ces projets ou activités devant une commission d'évaluation permettra au candidat de démontrer que les exigences du référentiel d'évaluation sont satisfaites. c) Évaluation à partir d'une situation professionnelle reconstituée L'évaluation des compétences professionnelles s'effectue dans des conditions représentatives d'une situation réelle d'entreprise : - par observation avec questionnements Ou - avec une restitution écrite et/ou orale par le candidat d) Avis de l'entreprise L'entreprise (tuteur, responsable hiérarchique ou fonctionnel...) donne un avis en regard des compétences professionnelles du référentiel d'évaluation sur les éléments mis en œuvre par le candidat lors de la réalisation de projets ou activités professionnels.

> RNCP34172BC02 (CPP La réalisation des opérations de positionnement, de pointage et de soudage)

- 1- Régler les paramètres de soudage
- 2- Réaliser un positionnement d'éléments supplémentaires, de géométrie simple sur un ensemble ou sous ensemble partiellement soudé
- 3- Réaliser les soudures sur un ensemble pré-assemblé sur au moins un procédé de soudage
- 4- Contrôler la qualité des travaux de soudure.

• Les compétences professionnelles mentionnées dans le référentiel du CQPM sont évaluées par la commission d'évaluation à l'aide des critères avec niveau d'exigence et selon les conditions d'évaluation définies dans le référentiel d'évaluation. Chaque référentiel de CQPM peut prévoir plusieurs modalités alternatives ou cumulatives d'évaluation pour chacune des compétences professionnelles à évaluer. L'UIMM territoriale centre d'examen définit les modalités d'évaluation en concertation avec l'entreprise et les acteurs concernés (organisme de formation, candidats...). Cette évaluation sera complétée par l'avis de l'entreprise (hors dispositif VAE). Les modalités d'évaluation sont les suivantes : a) Évaluation en situation professionnelle réelle L'évaluation des compétences professionnelles s'effectue dans le cadre d'activités professionnelles réelles. Cette évaluation s'appuie sur : - une observation en situation de travail - des questionnements avec apport d'éléments de preuve par le candidat b) Présentation des projets ou activités réalisés en milieu professionnel Le candidat transmet un rapport à l'UIMM territoriale centre d'examen, dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les compétences professionnelles à évaluer ont bien été mises en œuvre en entreprise à l'occasion d'un ou plusieurs projets ou activités. La présentation de ces projets ou activités devant une commission d'évaluation permettra au candidat de démontrer que les exigences du référentiel d'évaluation sont satisfaites. c) Évaluation à partir d'une situation professionnelle reconstituée L'évaluation des compétences professionnelles s'effectue dans des conditions représentatives d'une situation réelle d'entreprise : - par observation avec questionnements Ou - avec une restitution écrite et/ou orale par le candidat d) Avis de l'entreprise L'entreprise (tuteur, responsable hiérarchique ou fonctionnel...) donne un avis en regard des compétences professionnelles du référentiel d'évaluation sur les éléments mis en œuvre par le candidat lors de la réalisation de projets ou activités professionnels.

> RNCP34172BC03 (CPP Le maintien de son poste de travail)

- 1- Rendre compte de son activité
- 2- Réaliser la maintenance de 1er niveau du poste de travail

• Les compétences professionnelles mentionnées dans le référentiel du CQPM sont évaluées par la commission d'évaluation à l'aide des critères avec niveau d'exigence et selon les conditions d'évaluation définies dans le référentiel d'évaluation. Chaque référentiel de CQPM peut prévoir plusieurs modalités alternatives ou cumulatives d'évaluation pour chacune des compétences professionnelles à évaluer. L'UIMM territoriale centre d'examen définit les modalités d'évaluation en concertation avec l'entreprise et les acteurs concernés (organisme de formation, candidats...). Cette évaluation sera complétée par l'avis de l'entreprise (hors dispositif VAE). Les modalités d'évaluation sont les suivantes : a) Évaluation en situation professionnelle réelle L'évaluation des compétences professionnelles s'effectue dans le cadre d'activités professionnelles réelles. Cette évaluation s'appuie sur : - une observation en situation de travail - des questionnements avec apport d'éléments de preuve par le candidat b) Présentation des projets ou activités réalisés en milieu professionnel Le candidat transmet un rapport à l'UIMM territoriale centre d'examen, dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les compétences professionnelles à évaluer ont bien été mises en œuvre en entreprise à l'occasion d'un ou plusieurs projets ou activités. La présentation de ces projets ou activités devant une commission d'évaluation permettra au candidat de démontrer que les exigences du référentiel d'évaluation sont satisfaites. c) Évaluation à partir d'une situation professionnelle reconstituée L'évaluation des compétences professionnelles s'effectue dans des conditions représentatives d'une situation réelle d'entreprise : - par observation avec questionnements Ou - avec une restitution écrite et/ou orale par le candidat d) Avis de l'entreprise L'entreprise (tuteur, responsable hiérarchique ou fonctionnel...) donne un avis en regard des compétences professionnelles du référentiel d'évaluation sur les éléments mis en œuvre par le

Résultats attendus

Titre

Niveau d'entrée

Sans niveau spécifique

Organisation pédagogique

- > Modalité d'enseignement :
 - Formation entièrement présentielles
- > Modalité pédagogique :
 - En organisme de formation

En savoir plus

Source : Cariforef des Pays de la Loire - 203686 - Code établissement : 42882

CHOISIR MON MÉTIER, BONJOUR

Et vous êtes déjà sur la bonne voix !

La plateforme téléphonique d'information sur la formation professionnelle et l'apprentissage en Pays de la Loire.

Des chargé.e.s d'information à votre écoute

0 800 200 303 Service & appel gratuits